



# Délégués du Personnel

## Calvados – Manche – Orne

### Réponses orales aux réclamations du SNU

## Réunion du 20 septembre 2018

1. Les DP du SNU ont été alertés par des collègues de différents sites au sujet de l'ORS qui devrait maintenant être réalisée entre conseillers. Cette observation de la relation de service est déjà déstabilisante quand il s'agit d'être observé par les N+1, elle est encore plus déstabilisante pour de nombreux collègues qui déplorent la perspective d'être observés (et donc potentiellement jugés) par d'autres conseillers du site. Cette ORS nouvelle formule relève-t-elle d'initiatives locales ou s'agit-il d'un déploiement généralisé de l'ORS entre pairs ? S'il ne s'agit pas d'un déploiement généralisé, le SNU demande qu'il soit mis fin à toute disposition de ce genre.

Le SNU précise sa réclamation en indiquant qu'il s'agit de l'observation du respect des engagements de service et non de l'ORS.

**La direction répond que l'observation du respect des engagements de service de conseillers par des conseillers est un dispositif prévu. Le principe organisationnel précise que des conseillers identifiés sur chaque site pour faire ces observations interviendront sur un autre site que le leur. Ces possibilités d'observation des engagements de service sont ouvertes à tous.**

2. Dans sa lettre de rentrée au personnel, la directrice régionale a félicité les agents pour leur mobilisation et la qualité de leur travail ? Est-il nécessaire, à partir de tels constats positifs, de mettre les équipes et les agents sous pression permanente via des observations de la relation de service qui relèvent du contrôle, ou de la mise sous pression relative aux chiffres et, de façon générale, d'utiliser la déstabilisation ou l'injonction paradoxale comme modalité de management ? La direction peut-elle nous dire si les équipes pourront un jour travailler dans le cadre d'une organisation stabilisée correspondant à la qualité d'investissement, de travail et de résultat mis en avant par la directrice régionale ? Les DP du SNU ont été sollicités par de nombreux collègues irrités par ces propos laudateurs de la directrice régionale contredits trop souvent par les attitudes et consignes managériales qui donnent l'impression que le travail n'est jamais bien fait.

**« La communication est une prérogative de la direction » a-t-il été répondu aux DP. Les DP SNU ont donc fait remarquer à la direction qu'avec une telle réponse elle attestait qu'elle dissociait le contenu de la communication de la réalité vécue par les salariés.**

3. Une évolution du Code du travail a fait passer de 2 à 3 jours l'absence exceptionnelle accordée aux salariés en cas de décès des beaux-parents. Cette mesure n'est pas appliquée à Pôle emploi Normandie. Les DP SNU-FSU demandent que l'information soit diffusée autant que la mesure soit appliquée dans notre région comme elle l'est ailleurs.

**La direction confirme le passage à trois jours et répond que la communication sur ces sujets est délicate. L'information sera diffusée sur l'intranet.**

4. L'accord QVT prévoit à l'article 2.3.1.3 une planification des agents au retour de congé leur permettant de traiter leur bal, les mails.net et globalement de se mettre à jour. Les DP SNU ont constaté que sur de nombreux sites, cette modalité de reprise s'était manifestée par de l'activité contrainte face au public dès la première demi-journée de reprise et par l'absence de planification reportée de cette demi-journée en cas de nécessité de service. Les DP SNU déplorent cette non application de l'accord QVT et rappellent que cette modalité de reprise prévue ne relève pas du confort pour faciliter le retour après congé mais de la nécessité de reprendre le travail en se mettant à jour et en répondant aux sollicitations des DE. Merci de faire un rappel en vue d'une application pour les prochains congés.

**La direction fera un rappel aux ELD.**

5. Le SNU constate une diversité organisationnelle relative à l'application du télétravail. Sur certains sites, cette application est plutôt chaotique et conflictuelle alors que sur d'autres, les retours permettent de constater que l'organisation permet un déploiement sans fâcheuses conséquences (occupation des bureaux, transport et retour du matériel...). Les DP du SNU souhaitent que la direction organise un échange de bonnes pratiques à ce sujet afin de permettre de stabiliser au mieux, dans l'intérêt des équipes et des ELD, cette mise en place du télétravail.

**On est passé de 200 à 480 télétravailleurs. Un travail est fait avec la DMR et la DSI pour stabiliser l'organisation et remédier aux problèmes constatés.**

6. A titre d'exemple quant aux problèmes rencontrés au sujet du télétravail, nous avons constaté sur certains sites l'impossibilité d'utiliser les postes informatiques destinés au télétravail et pourtant disponibles dans des bureaux eux aussi disponibles. Merci de faire en sorte de remédier à cette situation aberrante.

**Ce type de problème est lié à des systèmes de code de déverrouillage des postes à double sécurité. La DSI s'occupe de déployer les solutions avec la DMR en remettant aux personnes concernées les codes Neptune nécessaires.**

7. Différentes manifestations ou journées thématiques sont régulièrement organisées par les équipes entreprises des différents sites de l'agglomération caennaise. Ces manifestations prennent de l'ampleur avec "les mardis des métiers en tension". Nous avons constaté que trop souvent, les équipes entreprises des autres sites n'ont pas l'information et apprennent qu'un événement s'organise par le biais de certaines entreprises ou ETT. Dans l'intérêt du service, des équipes, des entreprises et des DE, le SNU demande qu'un partage d'information soit systématiquement fait entre équipes entreprises de l'agglomération ainsi qu'avec la PSS.

**Il existe un dossier accessible à tous à partir du dossier U:\  
Des mails sont aussi envoyés au fil de l'eau et une page Facebook propose une information relative aux événements organisés. Le service outils méthode travaille sur un outil interactif régional qui sera accessible à tous, peut-être dès novembre 2018.**

8. Contrairement à l'engagement qui avait été pris par la direction au sujet de la programmation d'une CPLU à chaque ouverture de BDE, le SNU constate que le mouvement concernant les postes de conseillers CRE n'a pas généré la moindre programmation de CPLU. Ces postes sont-ils inaccessibles aux agents de droit public ? Les DP SNU demandent que la programmation d'une CPLU soit faite dans les plus brefs délais pour que les élus puissent s'organiser.

**Il s'agit d'un loupé. Une date de CPL a été programmée suite à l'alerte du SNU-FSU.**

9. Lorsque le processus d'installation de boîtiers "télématique embarquée" dans les véhicules de service a été présenté aux représentants du personnel, la direction nous avait indiqué que les utilisateurs pourraient consulter les éléments et données relatifs à la qualité de leur conduite et que des formations seraient éventuellement proposées à qui le jugerait pertinent. Les DP SNU souhaitent savoir si ces boîtiers sont en service et, le cas échéant, comment accéder aux données personnelles concernées.

**C'est branché mais ce n'est pas exploitable ! Ce pour des raisons de compatibilité des logiciels. La direction relève donc seulement le kilométrage du véhicule. Une communication sera faite dès que le système sera opérationnel.**

11. Plusieurs collègues nous ont fait part des propos tenus par des techniciens de l'AD qui conseillent ou suggèrent aux agents en poste sur une situation de télétravail, en cas de problème et d'attente d'intervention, de retourner sur leur site. Merci de rappeler à l'AD et aux ELD les procédures inhérentes à ce genre de situation qui ne prévoient pas que l'agent retourne sur son site sans accord préalable de son ELD.

**C'est remonté à la DSI. La direction confirme la nécessité de l'accord de l'ELD pour retourner sur son site.**

**La prochaine réunion DP aura lieu le 16 octobre 2018. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 9 octobre.**

**Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute réclamation :**

**[dpsnubn@gmail.com](mailto:dpsnubn@gmail.com)**

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :**  
**Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck**  
**MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**